

AFFAIRE N°3 - Projet d'agrandissement de la Z. A. D. de la Grande Ravine.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'asphalter le chemin reliant l'école du Ruisseau Blanc au Foyer Rural de la Montagne.

Ces travaux vont se traduire par floraison de bâtiments spéculatifs dans ce secteur et un aménagement anarchique de constructions.

Les terrains bordant cette voie étant peu ou pas équipés, la Commune a intérêt à les acquérir en utilisant la procédure de la Z. A. D. (Art. 7 - n° 62 - 848 du 26 juillet 1962).

Par délibération en date du 17 septembre 1974, vous avez déjà adopté la création d'une Zone d'Aménagement Différé au lieu-dit "la Grande Ravine", à la Montagne. La zone intéressée se trouve au Sud-Est de cette Z. A. D., je vous propose donc son agrandissement.

Délimitation du nouveau périmètre :

Nord-Est : par le Ruisseau Blanc jusqu'au chemin des Anglais
Sud-Est : par la Ravine Valiamé
Sud : par la Ravine Kaisse
Ouest : par le Ruisseau Achard
Nord : par la Z. A. D. de la Grande Ravine.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, j'emets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE